



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale  
25 janvier 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 8<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 18 octobre 2006, à 15 heures

*Président* : M. Mammadov (Vice-Président) ..... (Azerbaïdjan)  
*puis* : M. Dhakal (Vice-Président) ..... (Népal)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : (M. Saha)

## Sommaire

Point 118 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-57654 (F)



*En l'absence de M. Yousfi (Algérie), M. Mammadov (Azerbaïdjan) prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Point 118 de l'ordre du jour : Planification des programmes (suite)** (A/61/6 (Part I et Prog. 1 à 27), A/61/16, A/61/64, A/61/83 et A/61/125)

1. **M<sup>me</sup> Kumar** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que, bien que l'on puisse encore améliorer la budgétisation et la planification, l'approche biennale suivie en matière de programmation s'est révélée pratique et efficace. La délégation canadienne ne tient pas à refaire le travail du Comité du programme et de la coordination (CPC), mais elle considère qu'il appartient aux États Membres de s'assurer que tant le projet de plan-programme que les modifications que l'on propose d'y apporter sont dûment justifiées. Aussi souhaiterait-elle obtenir, dans le cadre de consultations officieuses, des éclaircissements sur les principes qui sont à la base des modifications proposées, ainsi que sur les incidences de ces changements.

2. Se référant au programme 24 (Services de gestion et d'appui), l'oratrice se dit surprise et déçue que le Secrétariat ait, dans la liste des résultats attendus pour 2008-2009, supprimé toute référence à l'amélioration de l'exécution des tâches de l'Organisation des Nations Unies. En réponse aux préoccupations exprimées à ce sujet, en 2004, le CPC et l'Assemblée générale ont demandé au Secrétaire général d'élaborer un plan avec un calendrier précis, en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures de l'Organisation des Nations Unies. Dans sa proposition relative à la modernisation des systèmes informatiques (A/60/846/Add.1), le Secrétaire général s'est attaqué à la question afin d'éviter que les nouveaux systèmes se contentent d'informatiser les procédures laissant à désirer, et l'Assemblée générale a alloué les ressources nécessaires au financement des mesures demandées. L'intervenante demande de plus amples informations sur le calendrier et les méthodes d'examen des procédures de l'Organisation.

3. Compte tenu du très grand nombre de tâches administratives inscrites au budget ordinaire, l'absence d'outils de gestion des résultats est depuis longtemps jugée préoccupante. Aussi, tout en regrettant que le Secrétariat ait cherché à supprimer la disposition relative à l'amélioration des méthodes, des outils et des

techniques d'évaluation de l'efficacité et de la productivité dans les grandes fonctions de gestion et de service, qui avait été demandée par l'Assemblée générale, l'intervenante accueille avec satisfaction la proposition tendant à rétablir ce type d'exigences, qui a été avancée par le CPC.

4. À sa quarante-quatrième session, le CPC a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'améliorer les instruments qui permettent de déterminer le coût des activités et des produits, et de lui faire rapport à sa soixantième session sur les options qui pourraient être envisagées pour appliquer les techniques de comptabilité des coûts. L'Assemblée générale a approuvé à cet effet l'ouverture d'un crédit additionnel de 500 000 dollars. Toutefois, aucun rapport du type décrit ci-dessus n'a encore vu le jour. Or, pour planifier un nouveau système informatique, il est impératif d'avoir une idée de la façon dont il faut procéder.

5. Malheureusement, certaines des modifications proposées par le CPC équivalent à un retour en arrière. En particulier, la modification qu'il est proposé d'apporter au paragraphe 24.3 du programme 24 risque de limiter la réforme de la gestion aux mesures qui ont été approuvées par l'Assemblée générale et, partant, de restreindre le pouvoir qu'a le Secrétaire général de prendre des mesures au titre de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies. En outre, pour éviter de recourir à l'expression « meilleure(s) pratique(s) », le Comité a supprimé du programme 24 la principale référence faite à l'amélioration des contrôles internes. L'intervenante est vivement préoccupée par la proposition tendant à ajouter au sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines) un objectif relatif à la distribution géographique équitable des postes, qui n'est pas conforme aux dispositions de l'Article 101 de la Charte.

6. En conclusion, l'intervenante fait remarquer qu'une fois de plus le Comité du programme et de la coordination n'a pas su répondre aux demandes répétées de l'Assemblée générale qui l'avait invité à améliorer ses méthodes de travail. L'absence de progrès dans ce domaine témoigne de l'ampleur de la tâche à laquelle il est confronté, à savoir déterminer comment ses travaux peuvent ajouter une valeur réelle à l'action menée.

7. **M. Bhakta** (Inde) réaffirme l'importance du rôle que joue le Comité du programme et de la coordination

en tant que principal organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale chargé de la planification, de la programmation et de la coordination. Le Comité a un rôle fondamental qui consiste à garantir que les programmes de l'ONU adhèrent bien à l'esprit et à la lettre des directives des organes délibérants dont les États Membres ont confié l'exécution à l'Organisation, et à discerner les changements de programmation qui découlent de décisions prises par des organes intergouvernementaux. En outre, c'est le seul organe intergouvernemental de l'ONU qui facilite la coordination entre les différentes institutions et les différents mandats.

8. Cela étant, il devrait s'acquitter de manière efficace des tâches qui lui sont confiées et s'employer à améliorer la situation dans ce domaine en procédant à son auto-évaluation. Aussi, la délégation indienne se félicite-t-elle des efforts qu'il a faits pour améliorer ses méthodes de travail dans le cadre de son mandat, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. L'intervenant exprime son appui au document non officiel du Président sur la question, qui contient de nombreuses propositions ayant recueilli l'assentiment du plus grand nombre possible de membres du CPC, et il demande instamment à tous les États Membres de se pencher ensemble sur cette question.

9. L'intervenant approuve les conclusions et recommandations exposées dans le rapport du CPC, notamment celles qui figurent aux paragraphes 52 et 53, et il se félicite de l'augmentation du taux d'exécution global dont il est fait état dans le rapport sur l'exécution des programmes de l'ONU (A/61/64).

10. Le rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) est un outil important et utile, et il faudrait que le CCS poursuive les efforts qu'il fait en vue d'encourager les différents organes et organismes des Nations Unies à coopérer, notamment ceux qui sont associés à la mise en œuvre du programme de développement. Le Conseil devrait continuer d'attacher la priorité la plus élevée aux efforts visant à assurer l'efficacité et la coordination de l'appui que les organes et organismes des Nations Unies fournissent à l'Afrique et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La délégation indienne soutient sans réserve tous les efforts visant à renforcer l'appui fourni au NEPAD et elle souscrit à la demande tendant à ce que

l'on alloue au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique toutes les ressources dont il a besoin. Les organes et organismes des Nations Unies sont un pilier essentiel de l'aide que la communauté internationale apporte à l'Afrique et de l'action menée en faveur de ce continent. Il faudrait donc que les différentes composantes de ce système s'efforcent de coopérer davantage afin de s'assurer que les ressources sont utilisées au mieux.

11. Enfin, se référant au rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/61/83), l'orateur insiste sur l'importance de l'évaluation et regrette que le Secrétariat semble n'avoir accordé à cet élément qu'un degré de priorité peu élevé. Il faudrait remédier à cette situation. L'intervenant attend avec intérêt les évaluations approfondies et thématiques dont il est fait mention aux paragraphes 369 et 370 du rapport du CPC.

12. **M. Kozaki** (Japon) réitère le scepticisme de sa délégation quant à l'efficacité et à l'utilité des travaux du CPC, et rappelle que le Japon a refusé de se joindre au consensus qui a présidé à l'adoption du rapport du Comité. Lors de ses débats, le CPC s'est contenté de revenir sur des questions qui avaient déjà été examinées par d'autres instances intergouvernementales. En outre, l'issue de ces discussions n'a pas été à la hauteur des attentes et, dans certaines de ses recommandations, le CPC a outrepassé son mandat.

13. Lorsqu'il a élaboré la section A du chapitre II de son rapport, le Comité n'a pas tenu compte du rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004-2005, publié sous la cote A/61/64. À ce propos, l'intervenant demande instamment aux États Membres de se référer à la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, à la résolution 59/275 de l'Assemblée générale ainsi qu'au paragraphe 9 de la résolution 60/257 de l'Assemblée. En outre, il se demande si les conclusions et recommandations exposées aux paragraphes 31 à 35 du rapport du CPC peuvent être d'une quelconque utilité pour les travaux de l'Assemblée générale.

14. La recommandation exposée au paragraphe 52 du rapport est surprenante : pourquoi l'Assemblée générale demande-t-elle au Secrétaire général de revoir

le plan-cadre? En outre, les dates prévues pour l'examen dont il est fait mention au paragraphe 53 et l'endroit où cet examen doit avoir lieu ne sont pas bien précisés. D'une façon plus générale, il est pratiquement impossible au Japon d'appuyer les recommandations et conclusions relatives aux textes explicatifs propres à chaque programme, dans la mesure où aucune justification n'est fournie. En outre, le CPC semble avoir outrepassé son mandat lorsqu'il a demandé des ressources supplémentaires.

15. En ce qui concerne la section C du chapitre II du rapport, l'intervenant rappelle que l'article 7.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8) définit ce qu'est l'objectif d'une évaluation. Or, les débats que le Comité a consacrés aux rapports du Bureau des services de contrôle interne sur la question tendent à insister sur les modalités d'exécution des programmes au détriment des activités de l'Organisation eu égard à leurs objectifs. À ce propos, l'orateur émet des doutes quant aux thèmes choisis pour les futures évaluations approfondies du CPC. Dans sa résolution 58/269, l'Assemblée générale a invité le Comité du programme et de la coordination à présenter des propositions concernant le renforcement de son rôle dans les activités de suivi et d'évaluation. Or, le CPC n'a encore rien fait pour donner suite à cette demande. Cette incapacité à établir un lien entre les activités de suivi et d'évaluation et la programmation est préoccupante.

16. En ce qui concerne le chapitre III du rapport, l'orateur dit qu'à sa connaissance, l'Assemblée générale ne s'est jamais saisie des recommandations du Comité relatives au rapport du CCS et aux rapports du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, au titre des points pertinents de son ordre du jour. Pis encore, bien que le rapport d'ensemble annuel pour 2005-2006 du CCS ait été soumis au Conseil économique et social et au Comité des programmes et de la coordination, aucune mesure n'a été prise pour coordonner les débats que les deux organes ont consacrés à la question. Alors qu'il est le principal organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale pour la planification, la programmation et la coordination, le Comité, dans les débats qu'il a consacrés aux problèmes de coordination, n'a apporté aucune contribution aux

travaux de ses organes de tutelle. De fait, il a paru se comporter en organe intergouvernemental indépendant.

17. Le chapitre IV du rapport, qui traite de l'amélioration des méthodes de travail du CPC, ne contient aucune information qui mériterait d'être rapportée à l'Assemblée générale, le Comité n'ayant une fois encore pas su faire droit aux demandes que celle-ci lui a adressées. Aussi, l'Assemblée, plutôt que de s'attacher à améliorer les méthodes de travail et les procédures du Comité dans le cadre de son mandat, devrait-elle se pencher sur la question plus fondamentale de l'efficacité et de la pertinence des travaux de cet organe.

18. Certes, il appartient à chaque État Membre de tirer ses propres conclusions sur les travaux du CPC. Néanmoins, la délégation japonaise serait vivement déçue si la majorité des États Membres se disait satisfaite de ces travaux. Bien qu'il soit facile de maintenir le statu quo, la somme d'énergie qui est actuellement consacrée au Comité pourrait être mieux utilisée ailleurs.

19. **M. Yaroshevich** (Biélorus) dit que la résolution 60/257 de l'Assemblée générale atteste l'importance du rôle joué par le CPC dont le mandat est dûment fondé et appuyé par l'immense majorité des États Membres. La délégation du Biélorus se félicite des conclusions et recommandations contenues dans le rapport du CPC, notamment celles qui ont trait aux programmes 1, 7, 10, 11 et 13, mais estime qu'il faudrait accorder une attention plus soutenue au développement de l'Afrique. À cet égard, elle souligne l'importance du rôle de coordination joué par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Ce bureau, de même que la Commission économique pour l'Afrique (CEA), devrait être renforcé de manière à pouvoir coordonner les contributions que les organismes des Nations Unies apportent au NEPAD.

20. En ce qui concerne le rapport sur l'exécution des programmes, la délégation du Biélorus constate avec satisfaction que le taux d'exécution global a augmenté passant de 85 % durant l'exercice 2002-2003 à 91 % pendant l'exercice 2004-2005. Cet accroissement témoigne des améliorations qui ont été apportées à la planification des programmes et montre que le CPC a continué d'avancer dans la bonne direction en proposant un cadre stratégique efficace pour la période 2008-2009. Par ailleurs, le Biélorus est favorable au

document non officiel sur les méthodes de travail du CPC qui a été présenté par le Président.

21. **M<sup>me</sup> Poku** (Ghana) dit que le large consensus auquel a abouti le Comité des programmes et de la coordination en ce qui concerne ses méthodes de travail, offre un bon point de départ pour la tenue de discussions ultérieures. Elle insiste sur le rôle éminemment utile que joue le CPC en veillant à ce que le Secrétariat traduise comme il convient en programmes, les directives qui émanent des organes délibérants.

22. À sa dernière session, le CPC a examiné le projet de plan-cadre pour l'exercice biennal 2008-2009. Il s'est également penché sur les rapports du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et sur le rapport du Secrétaire général relatif à l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/AC.51/2006/6). À ce propos, l'intervenante demande instamment au Conseil d'insister sur la nécessité d'appuyer le NEPAD à l'échelle du système. Elle se déclare également favorable au renforcement des rôles de la CEA et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qui permettrait de coordonner les contributions apportées au NEPAD par les organismes des Nations Unies et d'aider à la mise en place de ce partenariat aux niveaux régional et mondial.

23. **M. Rashkow** (États-Unis d'Amérique) dit que si sa délégation a toujours considéré que le CPC avait le pouvoir d'examiner dans leurs moindres détails les activités de l'Organisation et ce, pour éliminer les activités faisant double emploi et les chevauchements de mandats, ainsi que les insuffisances, elle accorde néanmoins une très haute importance aux réformes et regrette qu'en dépit de trois résolutions, à savoir les résolutions 58/269, 59/275 et 60/257, dans lesquelles l'Assemblée générale demande au CPC de réformer ses méthodes de travail, le Comité ait été incapable d'aboutir à un consensus sur la question. Les propositions contenues dans le document non officiel établi par le Président ont très peu de choses à offrir en matière de réforme et la délégation américaine n'est pas en mesure de les appuyer.

24. Vu que le CPC n'a pas su améliorer ses méthodes de travail comme l'Assemblée générale le lui avait demandé, la délégation américaine juge nécessaire de se dissocier du rapport du Comité qu'elle n'est pas en

mesure d'approuver. Il est indispensable de disposer d'un mécanisme de coordination centrale sous une forme ou sous une autre pour garantir l'efficacité des opérations, mais étant donné l'absence de progrès réalisés par le CPC dans l'amélioration de ses méthodes de travail et le fait que le mandat du Comité recoupe ceux de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires la délégation américaine estime que le moment est venu pour la Cinquième Commission de se demander si le CPC devrait être maintenu.

25. **M. Andanje** (Kenya) dit que sa délégation attache une haute importance aux travaux du CPC qui jouit du soutien quasi unanime des États Membres. Le Comité devrait être renforcé de sorte qu'il puisse s'acquitter plus efficacement de son mandat. Remettre en cause le rôle et l'utilité d'un organe intergouvernemental aussi important est inacceptable. La délégation kényane accueille avec satisfaction le rapport du CPC (A/61/16) et se félicite des progrès accomplis par le Comité en vue d'améliorer ses méthodes de travail et ce, malgré des divergences d'opinion. Le CPC s'est acquitté du mandat qui lui a été confié à cet égard par l'Assemblée générale de même qu'il est parvenu à un large consensus sur ses conclusions et recommandations.

26. S'agissant du programme 27 (Sûreté et sécurité), l'orateur se félicite de l'appui fourni et de la fusion des deux précédents sous-programmes en un seul sous-programme. En outre, il rend hommage aux efforts du Département de la sûreté et de la sécurité pour renforcer la sûreté et la sécurité dans les locaux des Nations Unies. En tant que pays hôte de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Kenya réaffirme son attachement à la protection du personnel et des biens des Nations Unies et il espère que les liens de partenariat qui l'unissent au Département de la sûreté et de la sécurité iront en se renforçant.

27. **M. Farooq** (Pakistan) dit que plusieurs domaines essentiels sont insuffisamment couverts par le cadre stratégique proposé et que le plan-cadre ne rend pas compte des objectifs à long terme de l'Organisation. Le plan-cadre devrait tenir compte des expériences passées de manière à permettre un renforcement des capacités institutionnelles et une meilleure exécution des programmes. S'agissant du plan-programme biennal, la délégation pakistanaise souligne l'importance des apports des organes intergouvernementaux spécialisés. Les indicateurs de

succès ne reflètent pas toujours les objectifs visés et certains tendent à trop privilégier la quantité au détriment de la qualité.

28. S'il y a lieu de se féliciter de l'augmentation du taux d'exécution global des programmes, lequel a atteint 91 % en 2004-2005, le résultat devrait être amélioré; la version électronique du rapport sur l'exécution des programmes est utile. La recommandation qui préconise l'adoption d'une approche plus introspective et analytique mérite d'être appuyée.

29. Le rapport du Bureau des services de contrôle interne (A/61/83) contient des renseignements utiles sur le rôle décisif joué par l'évaluation des programmes, évaluations auxquelles l'on semble accorder une priorité peu élevée, notamment pour ce qui est des effectifs. Pour accroître la transparence, il faudrait que les gestionnaires adoptent les meilleures pratiques existantes en matière d'autoévaluation. La délégation pakistanaise est favorable aux améliorations proposées par le Bureau des services de contrôle interne, notamment celles qui concernent le recensement de fonctions, de ressources, de capacités et de besoins précis en matière d'évaluation.

30. L'intervenant réaffirme l'importance du CPC dont les recommandations offrent un fondement solide aux travaux que la Cinquième Commission consacre aux programmes et à la planification. Le Comité a passé beaucoup de temps à examiner la demande dans laquelle l'Assemblée générale l'invitait à améliorer ses méthodes de travail, mais vu les divergences d'opinion, il faudra, si l'on veut aboutir à un consensus, que tous les camps fassent preuve de souplesse.

31. **M. Berti Oliva** (Cuba) insiste sur l'importance des travaux accomplis par le CPC, notamment à un moment où l'Organisation est engagée dans des réformes. Il regrette que certaines délégations ne siégeant pas au CPC et n'ayant donc pas participé aux débats qui ont conduit à l'adoption des recommandations de cette instance aient choisi de critiquer certaines de ces recommandations.

32. Il est certes regrettable que l'on n'ait pas pu aboutir à un consensus sur la réforme des méthodes de travail du CPC, mais les progrès accomplis montrent que l'on peut obtenir des résultats constructifs. L'absence de progrès peut, dans une certaine mesure, être imputée à la décision qu'ont prise certaines délégations de ne pas participer aux délibérations du

CPC. Cette décision témoigne du peu d'intérêt que les délégations en question portent au Comité et à la réforme de ses méthodes et du moins dans le cas d'une délégation, d'une volonté de supprimer ledit Comité. La délégation cubaine s'opposera à toute tentative visant à éliminer le Comité. La réforme des méthodes de travail du CPC est une question qui relève de ce même Comité et n'a donc pas lieu d'être examinée par la Cinquième Commission.

33. L'orateur souscrit pleinement aux recommandations énoncées dans le rapport du CPC, qui offrent une base solide pour le passage en revue de tous les programmes, qui doit prélude à l'examen du budget pour le prochain exercice biennal. La délégation cubaine continuera de coopérer de manière constructive avec les autres délégations afin de veiller à ce que le CPC s'acquitte de son mandat.

34. **M<sup>me</sup> Lock** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que bien que le Groupe appuie le droit qu'ont tous les États Membres d'exprimer leur opinion ou de participer ou non à certains débats, il est regrettable, en l'état actuel des choses, alors que la majorité des États Membres appuient les travaux du CPC, que la non-participation de certains ait été invoquée pour remettre en question l'utilité du CPC et réclamer son élimination.

35. En ce qui concerne le plan-cadre, le CPC a estimé qu'il ne reflétait pas tous les objectifs à long terme du Sommet mondial de 2005 dans tous les autres mandats de l'Organisation. Le Secrétariat ne pourra pas établir de plan-cadre révisé avant l'adoption du rapport du CPC par l'Assemblée générale, laquelle devra trancher la question de savoir si elle doit demander au Secrétariat d'établir un nouveau plan-cadre à la session en cours. La Cinquième Commission pourrait peut-être demander au Secrétariat de lui indiquer à quel moment cette révision pourrait avoir lieu, dans la mesure où il est important de recevoir les résultats au plus vite.

36. S'agissant de la question de l'évaluation, l'intervenante rappelle la responsabilité qui incombe à cet égard aux organes intergouvernementaux, à la direction et aux organes de contrôle. Bien qu'il n'existe pas de moyens d'autoévaluation dignes de ce nom dans le Secrétariat, le Bureau des services de contrôle interne est parvenu à mener à bien certaines évaluations pour le compte du Secrétariat. Il serait injuste de faire porter à un seul organe intergouvernemental la responsabilité de toutes les

carences en matière d'évaluation relevées dans le Secrétariat. Le système d'évaluation devrait être réexaminé comme un tout.

37. Si l'utilité du CPC a été remise en question, c'est parce que le Comité a omis d'examiner certains points. Or, c'est au Bureau de l'Assemblée générale qu'il incombe de décider du renvoi des points de l'ordre du jour. Rappelant qu'en 2005, la Cinquième Commission avait adopté les recommandations du CPC relatives au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et au NEPAD, l'intervenante se félicite que l'on continue d'accorder la priorité à ces questions.

38. Par ailleurs, elle ne comprend pas les affirmations selon lesquelles il y aurait chevauchement des mandats du CPC, de la Cinquième Commission et du CCQAB. Cette question mérite peut-être d'être examinée plus en détail. Il importe que le CPC ait des échanges fréquents avec l'administration au sujet de l'exécution des programmes. Le Comité devrait aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les cas où l'exécution des programmes a pâti du manque de ressources. Bien que le CPC n'ait pas pour mandat de décider où les ressources devraient être affectées ni d'estimer le montant de ces ressources, le succès de l'exécution des programmes et la mise à disposition des ressources nécessaires sont des questions indissociablement liées.

39. L'oratrice se dit surprise par les critiques formulées à l'encontre du CPC, qui est accusé de ne pas être parvenu à s'entendre sur la révision de ses méthodes de travail. Comme l'a demandé l'Assemblée générale, un examen approfondi de la question a eu lieu et l'intervenante constate avec satisfaction que la majorité des membres du Comité sont parvenus à un accord. Les progrès s'accomplissent souvent étape par étape et l'absence de consensus ne signifie pas nécessairement que les discussions ont été infructueuses. L'intervenante est convaincue que le CPC s'est acquitté du mandat que lui a confié l'Assemblée générale en ce qui concerne la réforme de ses méthodes de travail, et elle espère que de nouveaux progrès pourront être accomplis dans ce domaine.

40. On ne peut demander au CPC d'expliquer toutes les recommandations qu'il formule, notamment à un moment où l'ONU tente de rationaliser son fonctionnement. Le CPC a pour mandat d'examiner la façon dont le Secrétariat concrétise sous forme de

programmes les directives des organes délibérants, de veiller à ce que les éléments de ces programmes soient bien fondés sur ces mandats et de formuler des recommandations sur la question. L'intervenante accueille avec satisfaction les recommandations formulées par le CPC à propos du programme 24, notamment celles qui ont trait à la répartition géographique et à la représentation équitables, qui reflètent la volonté de l'Assemblée générale. Le Groupe des 77 et la Chine sont prêts à examiner toutes les propositions et ils espèrent que le rapport du CPC sera adopté par consensus.

41. **M. Safaei** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation souscrit aux observations des représentants du Pakistan et de Cuba. Le CPC a pour rôle de s'assurer que le Secrétariat s'acquitte comme il convient de son mandat, s'agissant tant de ses programmes que des autres activités. Les recommandations du CPC méritent d'être fermement soutenues : il faut maintenir le Comité car celui-ci est le seul à offrir aux gouvernements la possibilité de contribuer aux travaux de l'Assemblée générale.

42. **M. Afifi** (Égypte) réaffirme, au nom de sa délégation, l'importance du CPC en tant que principal organe subsidiaire de l'Organisation pour la coordination des mandats institutionnels. À sa quarante-sixième session, le CPC a fait des efforts remarquables pour améliorer ses méthodes de travail et le document non officiel que son Président a consacré à la question mérite d'être soutenu. Toute réforme est un processus évolutif et, dans le cas présent, la nécessité de réformer l'Organisation rend plus nécessaire que jamais la présence du CPC.

43. **M. Ren Yisheng** (Chine) dit que le CPC a joué un rôle très important dans la planification et la coordination des programmes. La délégation chinoise approuve les recommandations énoncées dans le rapport du Comité et prend acte des mesures prises pour réformer les méthodes de travail de cette instance. Ces réformes se font graduellement et il faudrait que tous les États Membres continuent d'accorder leur confiance et de fournir appui et conseils au CPC.

44. **M. Diab** (République arabe syrienne) dit que sa délégation tient elle aussi à réaffirmer l'importance du CPC et accueille avec satisfaction le rapport et les recommandations de ce comité. Le document non officiel que le Président du Comité a consacré à

l'amélioration des méthodes de travail mérite d'être soutenu.

45. *M. Dhakal (Népal), Vice-Président, prend la présidence.*

46. **M. Kosaki** (Japon) dit que pour éviter toute confusion, sa délégation tient à souligner que les arguments mis en avant dans sa précédente déclaration se fondent sur le paragraphe 41 de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale et sur les paragraphes 628 et 629 du rapport du CPC sur les travaux de sa trente-neuvième session (A/54/16).

47. **M<sup>me</sup> Taylor Roberts** (Présidente du Comité du programme et de la coordination) dit qu'il serait préférable que la plupart des questions soulevées lors du débat soient traitées dans le cadre de négociations officieuses. Toutefois, pour ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes, elle tient à souligner que le CPC a donné suite aux demandes qui lui ont été adressées dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. C'est ainsi que dans sa résolution 60/257, l'Assemblée lui demandait d'examiner ses méthodes de travail, sans préjudice de l'examen des autres questions inscrites à son ordre du jour, en particulier le projet de cadre stratégique. C'est précisément ce qu'a fait le Comité : il a achevé avec succès l'examen de 26 des 27 programmes et est parvenu à un large consensus sur l'amélioration de ses méthodes de travail; l'examen susmentionné n'a pas été conduit sur la base de propositions tendant à apporter des changements au mandat du Comité.

48. **M<sup>me</sup> Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que l'examen des procédures de l'Organisation fait partie intégrante du système de planification des ressources que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 60/283. C'est dans le cadre de ce système que les procédures seront examinées et qu'un rapport sera présenté à l'Assemblée générale au début de 2007. L'étude concernant la comptabilité analytique relève elle aussi du système de planification. La question a été portée à l'attention du Bureau de la Cinquième Commission : l'étude ne pourra pas être soumise à la Commission pour examen avant la reprise de la session de 2007.

49. Le plan-cadre a été examiné de manière approfondie par les directeurs de programmes et par le Comité de gestion. Quant à la révision qui doit être entreprise par le Secrétariat, tout est fait pour tenir

compte des décisions du Sommet mondial de 2005 et incorporer les mandats émanant d'autres organes. Le Secrétariat souhaiterait que le Comité lui fournisse des précisions sur les lacunes dont souffre le plan-cadre.

*La séance est levée à 16 h 40.*